AR Prefecture
086-218601748-20240312-37_D2024-DE
Reçu le 18/03/2024
Publié le 18/03/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 MARS 2024

L'an deux mil vingt quatre, le douze mars à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : 22
Pouvoirs : 5
Absent : 1

Date de la convocation : 6 mars 2024

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, MINEREAU Dominique, GARNIER Béatrice, DUFFAULT Laurent, GAUTHIER Guillaume, BEUGIN Valérie, GABIGNON Christophe, VERDUZIER Jean-Bernard, BARREAULT Mireille, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, GOHIER Monique, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
VERDUZIER Kevin représenté par B CROC
ROBIN Nadia représentée par F ROYER
SULLI Bruno représenté par C PIAULET
DEBIAIS Viviane représentée par B MASSONNEAU

ABSENTE : MUSCAT Yvette

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°37

Rapporteur : Christian MICHAUD

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024 – PREMIÈRES ATTRIBUTIONS

Il est rappelé que par délibération du 30 janvier 2024, **une somme de 175 000€ a été inscrite au budget primitif 2024 de la commune pour les subventions aux associations.**

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer les premières **subventions 2024 aux associations**, dont le dossier déposé est complet, pour un montant total de **94 920,00€,** conformément au tableau présenté.

Le montant restant au budget après ce versement s'élève à 80 080,00€.

- - -

Considérant les demandes de subventions annuelles déposées par les associations,
Considérant qu'une somme de 175 000€ a été inscrite au budget primitif 2024 de la commune, Article 6574,

AR Prefecture
086-218601748-20240312-37_D2024-DE
Reçu le 18/03/2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-**décide** d'attribuer les subventions 2024 aux associations figurant sur le tableau joint à la présente délibération, pour un montant total de 94 920,00€ ;
-**charge** M le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le 18 MARS 2024

MAIRIE DE NAINTRE 86530